

Rapport du Président

Commission permanente
du
lundi 25 octobre 2021
N° CP-2021-9-1-3

1^{ère} Commission

Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants

Service instructeur

Service consulté

SUBVENTIONS À L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG ET À LA RÉGION GRAND EST DANS LE DOMAINE DES DONNÉES

Résumé : Les données et leur valorisation constituent des outils de connaissance, d'analyse, de pilotage et de gouvernance pour les acteurs publics. Elles sont également des éléments indispensables pour l'aménagement durable des territoires, le développement économique et l'innovation.

La CeA, et avant elle les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, se sont inscrits de longue date dans un écosystème partenarial large et solide en matière de données.

Pour prolonger ces engagements et pour garantir la souveraineté du territoire en matière de données géographiques et déployer des services à la hauteur des besoins et des ambitions dans ce domaine, il est proposé de contribuer au maintien du référentiel géographique à grande échelle sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg à travers une subvention d'investissement de 5 000 € et au développement de la plateforme DataGrandEst à travers une subvention de fonctionnement de 2 000 € en 2021, puis 9000 €/an sur la période 2022-2027.

L'Eurométropole de Strasbourg (EMS) tient à jour depuis plus de 30 ans son système de données géographiques de référence sur son territoire. Il s'agit d'un référentiel géographique de grande qualité, indispensable pour une bonne gestion du territoire.

A l'heure des évolutions historiques qui sont à l'œuvre dans le domaine des données (mouvement Opendata, montée en charge de plateformes de diffusion, rapport au gouvernement sur les données géographiques souveraines, rapport pour une politique publique de la donnée, ...), il apparaît que le système de données élaboré par l'EMS s'inscrit pleinement dans les données dites « souveraines ». Ces données peuvent être utilisées « en confiance pour exercer des prérogatives de puissance publique », mais aussi permettre aux entreprises privées de ne pas dépendre de grandes plateformes étrangères pour accéder aux marchés et développer leur activité et en leur offrant un support à l'innovation.

Dans ce contexte, il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 5 000 € à l'Eurométropole de Strasbourg afin de poursuivre le maintien à jour du système de données géographiques de référence sur son territoire. La Collectivité européenne d'Alsace, l'Eurométropole de Strasbourg et d'autres partenaires financeurs (Electricité de Strasbourg, Gaz de Strasbourg, SDEA, CTS, ...) unissent ainsi leurs moyens pour disposer d'un support de travail indispensable à tous et qui s'inscrit dans le registre des données souveraines.

Cette dépense s'effectuera en un versement unique sur le programme P005 – Chap. 204 – Nat. 2041511 – Fonction 020 – Op. P0050004.

Par ailleurs, la démarche GéoGrandEst, copilotée par l'État et la Région sur la période 2017-2020, en référence notamment :

- aux dispositions du CGCT (article L.4211-1, alinéa 13° de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite « loi NOTRE ») ;
- à la directive européenne 2007/2/CE du 14 mars 2007, dite « directive Inspire » ;
- et à la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique, évolue vers un projet plus ambitieux intitulé « DataGrandEst ».

Toujours dans le contexte des évolutions qui sont à l'œuvre dans le domaine des données, il s'agit d'élargir la démarche en place aux données non géographiques.

Ainsi, une nouvelle convention cadre Etat/Région 2021-2027 et une nouvelle Charte DataGrandEst (en annexes au présent rapport) ont été rédigées.

Cette évolution vers DataGrandEst permettra, à travers une meilleure disponibilité de données et de nombreuses exploitations possibles, de répondre aux enjeux actuels de la société :

- Renforcer la citoyenneté, la démocratie et l'équité territoriale ;
- Faciliter le quotidien des habitants et améliorer les services rendus aux usagers ;
- Soutenir et accélérer le développement économique et l'innovation du territoire par le numérique ;
- Moderniser et améliorer l'efficacité de l'action publique ;
- Mieux répondre aux obligations réglementaires (RGPD, loi pour une République Numérique, directive européenne Inspire, etc.).

Sur le plan de la gouvernance, DataGrandEst perpétuera le modèle de GéoGrandest, qui a fait ses preuves :

- Des partenaires engagés sur le plan technique et financier qui constitueront le comité de pilotage et le comité technique ;

- Un réseau d'experts de plus de 70 structures qui ont (ou vont) signé la charte DataGrandEst et sont impliquées dans le partenariat en tant qu'adhérents ;
- Plus de 400 acteurs du Grand Est qui se réunissent régulièrement pour des échanges d'expériences sous la bannière du partenariat.

Sur le plan du financement, il est également proposé de poursuivre dans la même logique que GéoGrandEst en :

- Mutualisant, pour mieux rationaliser, les dépenses liées aux services socles pour plus de 6 millions d'euros de projets (dont 3,5 Equivalents Temps Plein), prévus sur 7 ans, financés par l'Etat et la Région, avec l'appui de fonds structurels tel que FEDER, Plan de relance, et autres ;
- Finançant des services complémentaires pour environ 800 000 € sur 7 ans, cofinancés au volontariat par les partenaires à hauteur de 9 000 € par an et par Département, 4 000 € par an par Métropole, Communauté Urbaine et d'Agglomération.

Dans ce contexte, il est proposé à la Collectivité européenne d'Alsace de contribuer aux services complémentaires à hauteur de 2 000€ pour l'année 2021 (prorata des mois entiers de contractualisation sur l'année) conformément à la Convention de financement DataGrandEst ci-jointe.

Un montant de 54 000€ est actuellement prévu au programme P005 – Chap. 65 – Nat. 65732 – Fonction 71 – Op. P005O003. Une autorisation d'engagement complémentaire sera proposée au vote du budget 2022 afin de permettre les versements de 9000 €/an entre 2022 et 2027, tel que prévu dans la convention de financement DataGrandEst.

L'année 2028, prévue dans la convention, est réservée au versement du solde et à la clôture administrative et financière du programme d'actions.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer, au titre de l'année 2021, une subvention d'investissement d'un montant de 5 000€ à l'Eurométropole de Strasbourg pour contribuer au maintien des bases de données géographiques de référence sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- d'adhérer à DataGrandEst, selon les termes de la Charte DataGrandEst, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à signer le formulaire d'adhésion idoine ;
- d'approuver les termes de la convention de financement DataGrandEst, jointe en annexe au présent rapport, à conclure avec la région Grand Est et de m'autoriser à signer cette convention et à y apporter les modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement à la Région Grand Est de 2 000€ en 2021 et 9000€/an de 2022 à 2027, en application de la convention de financement précitée, sous réserve du vote des crédits complémentaires en 2022.

Ces dépenses s'effectueront sur :

- le programme P005 – Chap. 204 – Nat. 2041511 – Fonction 020 – Op. P005O004 pour ce qui concerne la subvention à l'Eurométropole de Strasbourg,
- le programme P005 – Chap. 65 – Nat. 65732 – Fonction 71 – Op. P005O003 pour ce qui concerne la subvention à la région Grand Est.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY